

PREFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En application de l'arrêté préfectoral DIDD-BPEF-2019 n° 11 du 17 janvier 2019, il est procédé à une enquête publique sur le projet de travaux d'aménagement de la ZAC du Fief Limousin à Doué-en-Anjou présenté par la commune de Doué-en-Anjou, en vue de la délivrance de l'autorisation environnementale prévue par l'article L 181-1 du code de l'environnement.

Ce projet consiste en l'aménagement d'un nouveau quartier à vocation d'habitat sur le secteur du Fief Limousin, sur une surface de 22,60 hectares. Le programme prévoit la construction de 400 à 420 logements sur une période de 20 à 25 ans. La présente demande d'autorisation environnementale porte sur le rejet des eaux pluviales au titre de la rubrique 2150 de la nomenclature annexée à l'article R 214-1 du code de l'environnement.

La décision de délivrer ou non l'autorisation environnementale est prise par le Préfet de Maine-et-Loire.

M. Georges BINEL, officier supérieur de l'armée de terre retraité, est désigné comme commissaire enquêteur.

D'une durée de 33 jours consécutifs, l'enquête est ouverte du lundi 18 février 2019 au vendredi 22 mars 2019 inclus à la mairie de la commune nouvelle de Doué-en-Anjou sise 16 place Jean Bégault – Doué-la-Fontaine - 49700 Doué-en-Anjou.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier qui comprend une étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale, peut être consulté :

1°) sur support « papier » à la mairie de la commune nouvelle de Doué-en-Anjou ouverte au public du lundi au jeudi (9h00-12h30 et 14h00-17h30), le vendredi (9h00-12h30 et 14h00-17h00) et le samedi (9h00-12h00), sous réserve de modification exceptionnelle liée aux impératifs de service de la collectivité.

2°) par voie dématérialisée : consultation et téléchargement à partir du site www.maine-et-loire.gouv.fr (rubrique « publications »),

3°) par consultation à partir d'un poste informatique mis gratuitement à disposition du public à la Préfecture de Maine-et-Loire (Bureau des procédures environnementales et foncières) du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 14h15 à 16h15.

Avant l'ouverture de l'enquête ou pendant celle-ci, toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier auprès de la Préfecture de Maine-et-Loire aux jours et heures indiqués ci-dessus.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête tenu à sa disposition à la mairie de Doué-en-Anjou, aux jours et heures d'ouverture au public.

Les observations et propositions écrites et orales du public sont également reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences tenues le lundi 18 février 2019 de 9h30 à 12h30, le samedi 2 mars 2019 de 9h00 à 12h00 et le vendredi 22 mars 2019 de 14h00 à 17h00.

Les observations et propositions du public peuvent également être adressées au commissaire enquêteur :

- par voie postale, à son attention personnelle, à la mairie de Doué-en-Anjou, jusqu'au 22 mars 2019 inclus, le cachet de la poste faisant foi,

- ou par courrier électronique à l'adresse pref-enqpub-zacfieflimousin@maine-et-loire.gouv.fr jusqu'au 22 mars 2019 à minuit (*le poids des pièces jointes ne peut excéder 3,5 MO*).

Les observations et propositions du public transmises par voie postale et les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences sont consultables au siège de l'enquête. Celles transmises par voie électronique sont consultables sur le site www.maine-et-loire.gouv.fr susmentionné dans les meilleurs délais.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le public pourra consulter le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Doué-en-Anjou et en préfecture de Maine-et-Loire pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront consultables sur le site www.maine-et-loire.gouv.fr susmentionné pendant un an.

Des informations peuvent être demandées auprès de M. le Maire de Doué-en-Anjou – Service aménagement et urbanisme – tél. : 02-41-83-12-02 – d.binos@doue-en-anjou.fr)